

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2026

SOMMAIRE

Page 3 Edito

Page 4 Retour sur la fin de l'année

Page 6 Cadre de vie

Page 8 Zoom : Gym

Page 10 Eco-citoyenneté

Page 18 Travaux

Page 20 Tarifs municipaux

Page 22 Pêle-Mêle

Page 23 Page de l'opposition

Page 24 Agenda des manifestations



 **Jouvent**



PAGE

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Mémo

Horaires du secrétariat de mairie

Lun au ven :

8h45-12h00

Lun, mer, ven :

14h00 - 18h00

**1^{er} et 3^{ème} samedis
du mois**

9 h - 12h00

Téléphone mairie

05 55 75 81 01

mail

contact@saintjouvent.com

Site internet

www.saintjouvent.com/

page Facebook :

[www.facebook.com/
StJouvent](https://www.facebook.com/StJouvent)

En cas d'urgence

06 71 25 25 82



Contact :

05 55 08 19 24

07 55 59 27 50

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h15 – 8h50	15h50 – 18h30
Mercredi	7h15 – 8h50	11h40 – 12h45



Ecole Maternelle : 05 55 75 61 14

Ecole Élémentaire : 05 55 75 62 85

ce.0870367b@ac-limoges.fr

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	9h00* – 12h10	13h30* – 15h50
Mercredi	9h00* – 11h40	-

*accueil 10 min avant.



ALSH 2 Saint-Jouvent :

les mercredis de 11h45 à 19h00

Contact : 05 55 53 68 79 ou 06 42 67 24 76



RPE les petits moussaillons

1, rue Traversière, 87140 Nantiat

Marlène CORDIER :

06 79 78 36 74

m.cordier.rpe@elan87.fr

Bulletin municipal janvier 2026

Directrice de la publication : Jany-Claude SOLIS, maire

Réalisation et conception : Christelle DUBLANCHE,
Commission démocratie locale

Impression : G.D.S.

Édité à 850 exemplaires

Distribution : Elus de la Majorité

EDITO



Chères Jouventiennes, chers Jouventiens,

Après 6 années de mandat électoral en tant que maire, voici l'heure tant attendue et tant redoutée de tourner la page. J'ai en effet pris la décision de ne pas me représenter aux prochaines élections municipales. Ce choix personnel, mûrement réfléchi, n'enlève rien à mon engagement actuel pour notre commune que je continuerai à servir avec sérieux et détermination jusqu'au terme de mon mandat.

Au moment de quitter la fonction de maire, je tiens à féliciter mon équipe municipale pour le travail accompli. Je veux aussi vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée.

Être maire, c'est l'honneur d'une vie parce que c'est un honneur de servir sa commune. Et servir sa commune, on ne le fait jamais seul. On le fait avec une équipe d'élus, d'agents, d'enseignants, de bénévoles d'associations qui partagent le même objectif : être utile à notre commune ! On le fait aussi avec vous tous, les Jouventiens. Même si j'ai été en désaccord avec certains d'entre vous, j'ai toujours respecté vos convictions.

Être maire, c'est une grande responsabilité. Il y a tous les jours des décisions majeures pour l'intérêt des habitants. Même si elles ne font pas la

une de l'actualité, elles sont structurantes pour l'avenir.

Être maire, c'est être à la fois confronté au meilleur comme au pire. Le pire, c'est ne pouvoir répondre aux situations sociales de détresse et découvrir un habitant décédé dans l'indifférence. Le meilleur, c'est de voir des bénévoles se retrousser les manches pour mieux vivre ensemble ou des enfants s'investir dans un Conseil Municipal des Enfants.

Malgré la charge de travail et les responsabilités, chaque jour, je suis venue en mairie avec plaisir, j'ai travaillé les nombreux dossiers et assisté aux multiples réunions avec passion. J'ai tant appris au cours de ces 6 années sur les collectivités, sur la fonction publique, sur les autres et sur moi-même. J'ai souvent été surprise, parfois déçue, j'ai souvent été amusée parfois agacée. Mais je n'ai jamais rien regretté parce que cette expérience fut passionnante. L'engagement d'une élue et *a fortiori* d'un maire doit être total. On n'en prend pas forcément la mesure lorsqu'on s'engage dans cette voie. Dans les petites communes plus qu'ailleurs peut-être, être maire c'est être disponible tout le temps et pour tout, pour la tempête, pour un arbre tombé, pour un chien qui vagabonde, pour une crise sanitaire mondiale...

Au moment de partir, je vous avoue avoir une certaine frustration de n'avoir pu mener à bien toutes les actions promises. Je pars cependant avec le sentiment du devoir accompli.

Malgré l'instabilité et la confusion au niveau politique et budgétaire de la France, Nous, Communes, devons continuer à gérer au mieux avec l'incertitude d'un vote d'un budget national, qui aura des conséquences à n'en pas douter sur nos finances locales. Les actions présentées dans ce bulletin illustrent le dynamisme de notre commune et de vos élus.

Au-delà des travaux, deux dossiers majeurs mobiliseront notre attention en 2026 : la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la signature d'une nouvelle convention portant sur la desserte en eau potable entre notre commune et Limoges Métropole.

Souhaitons aussi que la campagne électorale à venir soit constructive et que nous soyons très nombreux à voter. Je vous souhaite à tous une très bonne et heureuse année 2026.

Bonne lecture à tous,

Le Maire,

**Jany-
Claude SOLIS**

Retour sur la fin de l'année

Noël et vœux : des moments partagés

Décembre est chaque année un mois d'effervescence, marqué par la préparation des festivités de Noël. Plusieurs événements, autant d'occasions de partage et de convivialité, ont rythmé la vie de notre commune. Ces moments chaleureux se sont conclus par la cérémonie des vœux : avant le discours de Madame le Maire, les enfants du Conseil Municipal des Enfants ont lu un texte qu'ils avaient préparé.

Le marché du dimanche 6 décembre a rencontré un beau succès. Artisans, commerçants ambulants et visiteurs étaient nombreux, tout comme les familles venues avec leurs enfants pour rencontrer le Père Noël. Comme l'an passé, celui-ci a fait son arrivée à bord d'un tracteur ancien, apportant des chocolats aux plus jeunes et ajoutant une touche de magie supplémentaire à cette matinée conviviale.



L'Association des Parents d'Elèves, accompagnée de l'atelier Aiguilles et Créations, était présente sur le marché. Leurs stands proposaient de nombreuses idées de cadeaux, des décorations de Noël, ainsi que des boissons chaudes pour réchauffer les visiteurs.



À partir de la mi-décembre, les élus municipaux sont allés à la rencontre des habitants de 70 ans et plus pour leur remettre un colis de Noël garni de gourmandises. Cela a été l'occasion de partager quelques mots, parfois précieux, avec des personnes que l'on croise peu au fil de l'année.

Donner procure plus que recevoir.

Cette année, les enfants de l'école ont pu une nouvelle fois illustrer cette maxime en participant à la collecte de jouets organisée par la société SCM, basée à Saint Jouvent, qui était au profit de l'association Maison des parents, Ronald MC Donald's de Limoges.

Marianne, employée de la société est venue présenter à tous les enfants l'action proposée. Durant une semaine, les enfants ont cherché parmi leurs jouets, livres DVD... ceux qu'ils souhaitaient offrir. Chaque enseignant les a stockés. Le 18 décembre, le grand jour est arrivé ! Jérôme et Marianne se sont rendus à la rencontre des petites sections pour récupérer leurs dons et leur offrir, en remerciement, un petit sachet de gourmandises. Toutes les autres classes sont allées directement à la société.

Les enfants, coiffés de bonnets ou accessoires de Noël, sourires aux lèvres, instruments de musique pour certains, ont déposé au pied du sapin leurs dons, ont chanté et partagé un goûter offert par SCM et sont repartis avec quelques friandises. Tous ont compris l'importance du partage et ont pris RDV pour l'an prochain.

Un Noël magique et convivial à l'école

Les élèves de l'école ont eu le plaisir d'assister à un spectacle de magie offert par l'Association des Parents d'Élèves, qui avait également sollicité le Père Noël pour apporter des cadeaux à chaque classe. Et à la garderie, les enfants ont réalisé de belles décorations de Noël, qu'ils ont pu rapporter chez eux pour les offrir à leurs parents.

Le traditionnel repas de Noël, préparé par la cantine scolaire sous la houlette de Julien, a ensuite été servi le vendredi 18 décembre. Madame le Maire, accompagnée de plusieurs conseillers municipaux, a partagé ce moment convivial et a pu apprécier la belle surprise réservée par les enfants aux agents municipaux, de chaleureux chants de Noël : une danse sur la chanson « Frosty the snowman » pour les plus grands et « L'as-tu vu » pour les enfants de maternelle.



Cadre de vie

La loi du 18 décembre 2023 a créé de nouvelles compétences obligatoires pour toutes les communes :

- le recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans,
- l'information et l'accompagnement des familles,
- pour les communes de plus de 3 500 habitants (le territoire du RPE en compte 7 340), la planification du développement des modes d'accueil et le soutien à la qualité des modes d'accueil.

Un guichet unique pour la garde des jeunes enfants dès le 1^{er} janvier

À partir du 1^{er} janvier 2026, le Relais Petite Enfance (RPE) intercommunal « *Les p'tits moussaillons* » devient le guichet unique pour toutes les demandes de garde d'enfants de moins de 3 ans sur les 8 communes du territoire (Breuilaufa, Chamborêt, Chaptelat, Le Buis, Nantiat, Saint-Jouvent, Thouron et Vaulry).

Les familles et futurs parents disposeront désormais **d'un seul point de contact** pour rechercher une place chez une assistante maternelle, en crèche ou en garde à domicile.

Ce dispositif vise à **simplifier les démarches**, mieux recenser les besoins et adapter l'offre d'accueil. Un dépliant explicatif sera prochainement disponible en mairie et dans les crèches.

À noter : notre territoire fera face à **une baisse du nombre d'assistantes maternelles dans les deux prochaines années**, ce qui renforce l'importance d'anticiper les demandes.

Une belle reconnaissance pour la Chèvrerie de la Ribière



La chèvrerie de la Ribière a été mise à l'honneur lors du Concours des Saveurs de Nouvelle-Aquitaine 2025 (37^{ème} édition) qui s'est tenu à Saint-Junien le 25 juin dernier. Ce Concours récompense les meilleurs produits et recettes de la région. C'est le 1^{er} Concours de Nouvelle-Aquitaine et le 2^{ème} Concours de France après le Concours Général Agricole en nombre de catégories ouvertes. Son objectif premier est de faire reconnaître la qualité intrinsèque des produits issus de l'agriculture, de l'artisanat et de l'agroalimentaire.

Trois de leurs produits ont reçu une médaille :

- deux médailles d'or:
 - une pour le **Figou**, spécialité conçue en 2005, un joli petit fromage de chèvre frais agrémenté de confiture de figue d'où son nom (déposé à l'INPI) et sa forme. Son succès est tel qu'il s'exporte dans toute la France.
 - une autre pour le **yaourt aromatisé saveur citron**, nouveauté 2025,
- une médaille d'argent pour le fromage frais.

Cette reconnaissance témoigne du savoir-faire de leurs producteurs, Hélène et Fabien Mineau, installés dans notre commune depuis 27 ans. Une belle fierté pour notre commune et pour toutes celles et ceux qui contribuent à faire vivre nos savoir-faire locaux ! Pour rappel, vous pouvez vous approvisionner directement : leur fromagerie est ouverte **tous les matins de 9h30 à 12h30**.

Panneau Pocket fait peau neuve

Depuis octobre 2020, la majorité d'entre vous utilisent déjà Panneau Pocket pour rester informés en temps réel. Aujourd'hui, Panneau Pocket évolue avec une interface entièrement repensée et de nouveaux modules !

Les nouveautés :

- module Infos et alertes (déjà existant),
- annuaire des services communaux et numéros d'urgence,
- agenda des événements communaux,
- infos pratiques,
- raccourcis simplifiés vers le site internet,
- module de signalement d'anomalies (voirie, éclairage, déchets sauvages...),
- affichages légaux directement dans votre poche...



Toutes les informations sont désormais regroupées par catégories pour un accès en un clic !



Les notifications restent réservées aux infos et alertes importantes.



Comment faire ?

- Téléchargez gratuitement sur App Store ou Play Store,
- recherchez "Saint-Jouvent",
- ajoutez en favori pour recevoir les notifications.



Vérifiez que votre application est à jour.



Si vous ne souhaitez que consulter les infos en cliquant sur les notifications, rien ne change pour vous !

Collecte des encombrants : comment ça marche ?

La collecte des encombrants est réalisée en "porte à porte" pour un volume limité à 4 m³ par foyer. Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire en **mairie une semaine avant la date prévue** et de préciser **le nombre et le type** d'encombrants. Les dates de collecte à Saint-Jouvent : **26 janvier et 27 août**.



Zoom : nos associa- tions de gym

Interview de Patricia Vignals

Pour commencer, Patricia, pourriez-vous vous présenter en quelques mots et nous dire ce qui vous a conduit vers le milieu associatif ?



J'ai 65 ans, j'habite sur la commune de Saint-Jouvent depuis 1984. Je suis retraitée depuis maintenant 3 ans. Mon engagement associatif a débuté il y a une trentaine d'années lorsque mon fils était à l'école primaire de Saint-Jouvent. J'avais envie de m'impliquer activement dans la vie de l'école, de contribuer à la réalisation de projets scolaires, de rencontrer d'autres parents, c'est donc tout naturellement que je suis entrée à l'association des parents d'élèves. Puis, ayant décidé de pratiquer une activité sportive sur la commune, j'ai adhéré à l'association de gymnastique volontaire qui, à l'époque, était une section de l'Association Omnisports.

Pouvez-vous retracer les grandes étapes de votre parcours dans la vie associative et nous expliquer ce qui vous a motivée à persévérer ?

J'ai commencé à pratiquer la gymnastique en tant que licenciée il y a environ 25 ans. Puis je suis entrée dans le bureau de l'association en tant que trésorière adjointe, et en 2002, j'ai été élue présidente de l'association. C'est une expérience très enrichissante, la vie associative offre des opportunités de développement de compétences, nous y faisons de belles rencontres qui peuvent mener à des amitiés durables. Vous allez me dire que 23 ans de présidence c'est très long et vous aurez tout à fait raison. Il est vrai que j'aimerais bien laisser la présidence, mais par manque de volontaire pour occuper ce poste, je poursuis mon engagement car je ne voudrais pas voir l'association disparaître. C'est une chance de pouvoir pratiquer cette activité sur la commune.

L'association Gym'Tonic compte combien d'adhérents ? Quelles activités proposez-vous et à qui s'adressent-elles ?

Notre association compte 34 adhérents, nous sommes affiliés à la FFEPGV (Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire). Nous proposons des séances de gymnastique variées, plus ou moins toniques, en musique, avec échauffements, renforcement musculaire, cardio fitness, Pilates, stretching, ... Cette activité aide à mieux connaître son corps, à développer la coordination, l'équilibre et à renforcer les muscles.

Nous avons deux animateurs, ce qui nous permet d'avoir des séances totalement différentes. Le mercredi, c'est un peu plus cardio que le lundi. Notre activité s'adresse à un large public, quel que soit l'âge, ados, femmes, hommes, même si les hommes sont encore peu nombreux à franchir le pas ! Au besoin les exercices sont adaptés individuellement.

Quels sont les horaires et où pratiquez-vous ?

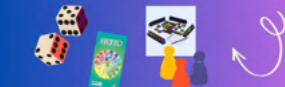
18h45 à 19h45 le lundi et 19h45 à 20h45 le mercredi. Les séances se déroulent à la salle polyvalente et éventuellement au dojo lorsque celle-ci est indisponible. Nous y disposons de matériel, tapis, ballons, bracelets lestés, steps, bâtons, élastibands, ce qui permet d'effectuer une grande variété d'exercices.

SALLE POLYVALENTE SAINT-JOUVENT

SOIRÉE
JEUX DE SOCIÉTÉ



SAMEDI 24 JANVIER 2026



BUVETTE ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE
RENSEIGNEMENTS ASSOCIATION GYM TONIC : 06 22 47 50 15

Qui encadre les séances et quelle est l'ambiance au sein du groupe ?

Les séances sont encadrées par deux animateurs diplômés d'Etat, qui, au-delà de leurs enseignements, veillent aussi au bien-être et à la sécurité de tous les licenciés. Le cours du lundi est animé par Eric Theil, celui du mercredi par Sandrine Viers. Toutes les séances se déroulent dans une ambiance conviviale et détendue, sans compétition.

Concrètement, quel est le montant de la cotisation et est-il possible de rejoindre l'association en cours d'année ?

Nous proposons plusieurs types de cotisations : 100 € pour un adulte et 78 € pour un jeune de moins de 18 ans et un tarif « duo famille » à 177 € pour deux adultes et 162 € pour un adulte accompagné d'un moins de 18 ans. Ces cotisations donnent accès à deux séances par semaine et nous offrons la possibilité de régler en plusieurs fois.

Il est bien entendu possible de nous rejoindre en cours d'année, nous accueillerons avec plaisir les nouveaux licenciés, la cotisation sera calculée au prorata du temps restant. Pratiquer une activité sportive peut faire partie des bonnes résolutions de début d'année 2026 !!!

Le fonctionnement d'une association repose souvent sur plusieurs ressources. En dehors des cotisations, quelles sont vos autres sources de financement ?

Effectivement le montant des cotisations et le nombre de licenciés ne suffisent pas à équilibrer le budget. Sur 100€ perçus par cotisation, nous reversons 35€ à la fédération pour le paiement de la licence FFEPGV (avec assurance), nous devons également rémunérer les animateurs. Pour la pérennité de l'association, il est nécessaire de rechercher d'autres sources de financement. Depuis maintenant 3 ans, nous organisons une soirée jeux de société, la prochaine aura lieu le samedi 24 janvier à la salle polyvalente de Saint-Jouvent. Cette soirée débutera à 16h et sera ouverte aux adultes et aux enfants. Cette année, nous avons également participé au marché gourmand le 1^{er} juin à Saint-Jouvent ainsi qu'au Buis Blues Festival en Août sur le site de Santrop à St-Pardoux.

Une activité de Gym'douce est également proposée. Pouvez-vous nous en dire davantage sur ses bienfaits et son public ?

L'activité « Gym Douce » se pratique au sein de l'association *Gym Douce Séniors* qui est affiliée à la Fédération de la Retraite Sportive. Les séances se déroulent à la salle polyvalente tous les mardis de 9h30 à 10h30.

Elle a pour but de développer la pratique des activités physiques adaptées aux personnes de plus de 50 ans, sans compétition et en toute sécurité. Les séances sont encadrées par des animatrices bénévoles, elles

possèdent un diplôme d'Animateur Fédéral et le PSC (Premiers Secours Citoyen).

L'objectif est de valoriser les bienfaits de l'activité physique sur la santé, de préserver le capital santé de ses licenciés, de maintenir les capacités physiques des seniors, de favoriser la convivialité et le lien social par la pratique en groupe. Le montant de la cotisation est de 43 €.

Enfin, quel message souhaitez-vous adresser à celles et ceux qui hésitent encore à franchir le pas et rejoindre ces activités ?

La gymnastique est une activité complète, sans compétition. Elle contribue à renforcer les muscles, à améliorer la souplesse, l'équilibre, et à réduire le stress. En résumé, elle favorise la santé physique et mentale. Elle peut être pratiquée par tous, à tout âge, quel que soit le niveau de condition physique. Elle favorise le lien social puisque cette activité se pratique en groupe.

Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous, venez tester cette activité



L'eau, une ressource précieuse

L'eau fait partie de notre quotidien, c'est une ressource importante que l'on utilise dès le réveil et ce, durant toute la journée.

Avec la facilité de distribution de l'eau et le niveau de vie de la population, la consommation d'eau par habitant a beaucoup augmenté depuis les années 1950.



Bon à savoir :

Prévention contre le gel

Votre compteur doit être protégé du gel de préférence avec des plaques de polystyrène : s'il est détérioré en raison d'un défaut d'isolation, son remplacement est à votre charge.

Chaque habitant utilise en moyenne tous les jours 148 litres d'eau potable.

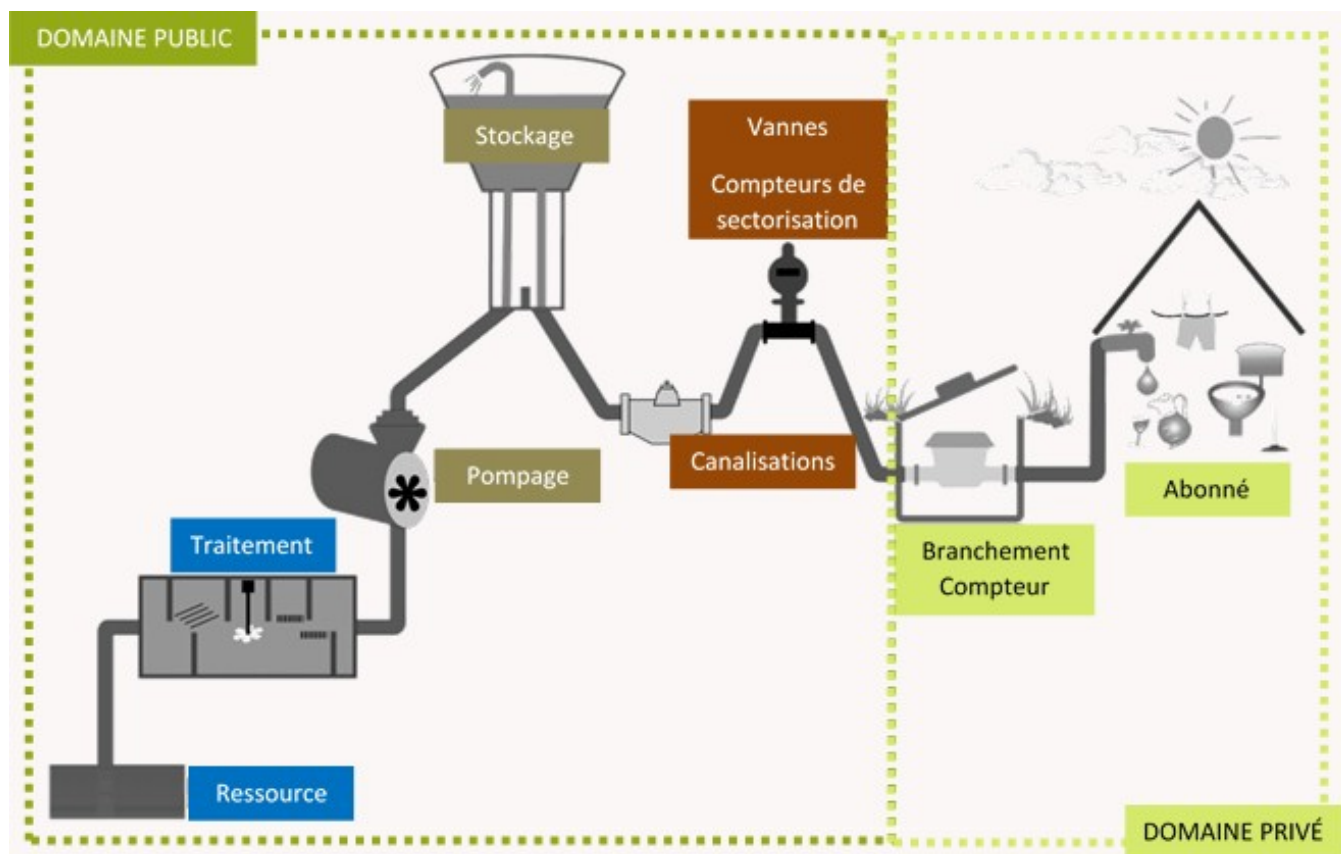
Gestion de l'eau

On l'oublie souvent, mais si l'eau en tant que ressource naturelle est gratuite, le service qui permet de l'amener jusqu'à nos robinets ne l'est pas. Avant d'être consommée, l'eau suit en effet un long parcours qui mobilise des infrastructures et des compétences techniques.

Avant de couler au robinet des usagers, l'eau est tout d'abord pompée dans les nappes souterraines ou prélevée dans les eaux de surface. Elle subit ensuite des traitements (variables selon les caractéristiques de l'eau) afin de la rendre propre à la consommation humaine. Puis elle est stockée dans des châteaux d'eau avant d'être acheminée via des canalisations souterraines jusqu'au domicile de chaque abonné.

Le service de distribution de l'eau potable est assuré à Saint-Jouvent depuis 1972 par Limoges et depuis le 1^{er} janvier 2019 par Limoges Métropole qui a pour mission de fournir à l'ensemble des habitants une **eau de qualité, en quantité suffisante et de manière permanente**. Pour cela, elle produit, transporte, stocke et distribue l'eau aux foyers de la Communauté Urbaine.

Le transfert à titre obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes le 1^{er} janvier 2026 a été initié par la Loi NOTRe du 07 août 2015. Heureusement, la [loi n°2025-327 du 11 avril 2025](#) a assoupli cette décision : **le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes n'est plus obligatoire le 1^{er} janvier 2026**. Ainsi, les Jouventiens continueront à avoir leur eau potable distribuée par Limoges Métropole. Il sera néanmoins nécessaire de signer une nouvelle convention avant le 1^{er} janvier 2027.



Source : <https://eau-grandsudouest.fr/>

Quid de l'assainissement ?

Si le transfert des deux compétences de gestion de l'eau et de l'assainissement vers les communautés de communes qui n'en sont pas déjà responsables n'est plus obligatoire, les retours en arrière ne sont pas possibles : pour les communes qui ont déjà procédé au transfert, ce qui est notre cas depuis 2019, il n'est pas envisageable de récupérer ces compétences transférées. Ainsi, la compétence de l'assainissement des eaux usées reste de la responsabilité de la Communauté de communes ELAN.

Si vous êtes en assainissement collectif, votre redevance assainissement tient compte pour une partie de l'eau consommée. Si vous êtes en assainissement individuel, vous devez veiller à la conformité de votre installation qui doit à vos frais être régulièrement contrôlée par ELAN.

L'eau, une ressource précieuse

Le prix de l'eau potable

En 2025, la fiscalité sur la redevance de l'eau a profondément évolué : les collectivités payent aux agences de l'eau des redevances de performance qui tiennent compte de la maîtrise des fuites et de la connaissance de l'état du réseau. Elles en refacturent le montant sous forme de contre-valeur auprès des abonnés bénéficiant du service.

Le prix moyen de l'eau potable à Saint-Jouvent est à 2,62 € par m³.

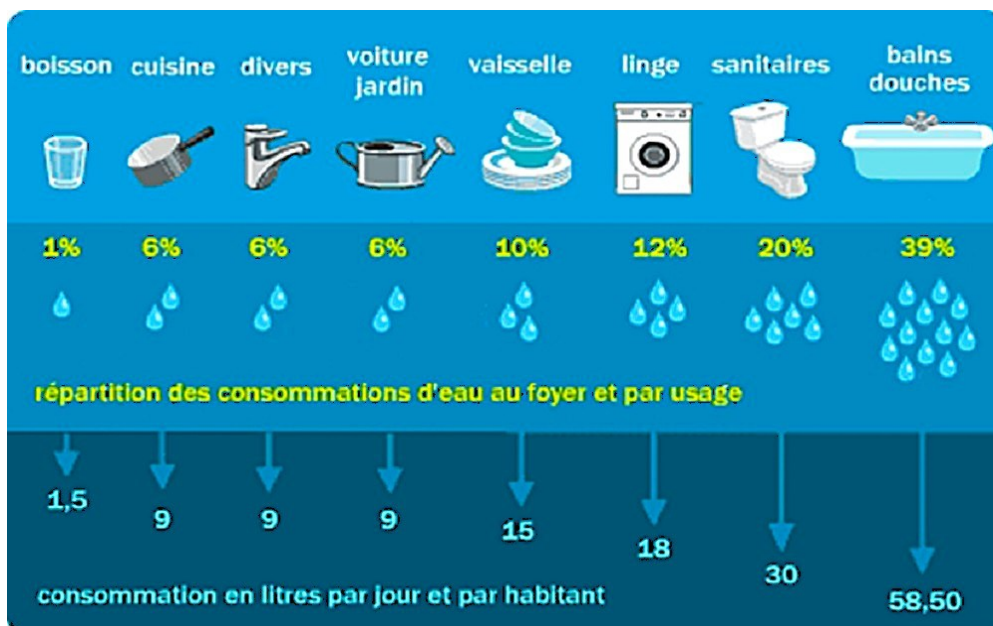
Pour autant, le prix de l'eau potable va nécessairement augmenter du fait :

- de la raréfaction des ressources,
- du coût croissant des traitements : l'eau du robinet est l'aliment le plus contrôlé en France. De très nombreux tests sont effectués par les agents d'exploitation des services de l'eau. L'Agence Régionale de la Santé (A.R.S) procède également à des analyses. L'eau ne coule du robinet que si elle a répondu à près de soixante critères de potabilités imposés par la réglementation,
- de la nécessaire modernisation des réseaux.

Bon à savoir :

Puits et forages

Le règlement du service de l'eau rend obligatoire la déclaration en mairie des puits, forages et autres dispositifs privés d'alimentation en eau (Cerfa n° 13837*02).



<https://www.speha.fr/>

Ainsi, pour ne pas voir exploser ses factures et pour protéger la ressource, chacun devra apprendre à consommer moins et mieux.

Le Gouvernement propose la plateforme VigiEau (<https://vigieau.gouv.fr/>) qui permet de s'informer sur les restrictions de l'usage de l'eau en vigueur localement en France. Chacun peut ainsi connaître la situation sur son territoire, les gestes adaptés pour économiser l'eau et ainsi contribuer à préserver les ressources en eau.



2900 L



1200 L



910 L



132 L



2500 L



8000 L

LES CONSEILS POUR RÉDUIRE SON EMPREINTE EN EAU ET PRÉSERVER LA RESSOURCE

ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET CHOISIR DES ALIMENTS AVEC UNE EMPREINTE PLUS FAIBLE

- Manger moins de viande et de produits laitiers
- Préférer les fruits et légumes de saison et les produits locaux
- Privilégier les plats fait maison aux produits hyper transformés
- Boire du thé au lieu du café
- Boire de l'eau du robinet

CHOISIR JUDICIEUSEMENT LES PRODUITS ET LIMITER LES DÉCHETS

- Favoriser les aliments faiblement emballés ou en vrac
- Réduire l'utilisation de produits à usage unique et de portions individuelles (bouteilles en plastique, capsules dosette de café, lingettes...)
- Privilégier les produits écoresponsables
- Préférer les vêtements en coton bio, en lin, en chanvre ou en fibres recyclées au coton traditionnel
- Acheter des produits d'occasion ou reconditionnés
- Réparer - faire réparer, recycler ou donner tout ce qui peut l'être

Source : <https://eau-grandsudouest.fr/>

Pour un entretien respectueux des monuments

Un nettoyage doux et régulier est la meilleure façon de conserver la beauté des monuments tout en respectant leur fragilité. Selon les matériaux, différentes solutions existent :

- **Pierre** : pierre d'argile en poudre ou en bloc, argile fine, poudre de craie, sable, cristaux de soude (avec gants), ou savon noir dilué pour les pierres lustrées.
- **Marbre** : un simple mélange d'eau et de savon noir suffit.
- **Granit** : un nettoyage à l'éponge et à l'eau claire est généralement adapté.

Aux petits soins pour les défunts

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé interdit l'usage d'insecticides, herbicides et autres produits phytosanitaires dans les espaces publics. Comme toutes les communes, Saint-Jouvent s'est adaptée en privilégiant des méthodes de désherbage respectueuses de l'environnement.

La végétation reprend naturellement sa place dans le cimetière. Pour préserver la sérénité de ce lieu de recueillement, les agents municipaux assurent l'entretien des allées, des passages entre les tombes et du carré commun, à l'aide de tondeuses, rotatifs et par un désherbage manuel.



Source : d'après <https://www.limoges.fr/>

La participation des familles reste essentielle : conformément au règlement général des cimetières (articles 92 à 96), chacun veille à l'entretien de la végétation sur et autour des sépultures, ainsi que dans les bacs et pots déposés.

Saint-Jouvent labellisé Territoire bio engagé

En 2012, INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, l'association interprofessionnelle bio régionale, lançait en Région Nouvelle-Aquitaine le label Territoire BIO Engagé, première démarche de labellisation bio des collectivités territoriales proposée en France.

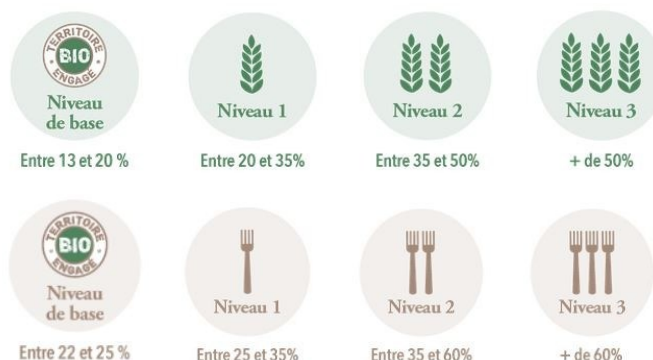


Ce label valorise les pratiques volontaristes au profit du développement de l'Agriculture Biologique sur les critères de la surface et/ou de la restauration collective à l'échelle des territoires.

Aujourd'hui, cette démarche s'est étendue à 6 autres régions françaises : Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre Val de Loire, Hauts-de-France, Occitanie et Pays de la Loire.

L'obtention du label Territoire BIO Engagé se base sur les critères suivants :

- avoir atteint un pourcentage donné de surface agricole utile en bio (% différent selon les régions),
- avoir atteint plus de 22% d'approvisionnement bio dans les services de restauration (en valeur d'achat).



Depuis 2020, ce sont 414 communes-dont 20 en Haute-Vienne- qui ont eu l'honneur de recevoir ce label. 5 communes l'ont obtenu pour leur développement de la bio sur leur surface agricole utile et 15 communes dans leur restauration collective.

Notre école a reçu le label E3D niveau 1 le 19 septembre dernier. C'est la seule commune du territoire d'ELAN à l'avoir reçu (Ambazac a reçu le niveau de base). Le diplôme nous sera remis début 2026.

Depuis 2020, l'équipe municipale s'investit dans une démarche de qualité alimentaire, de préservation de l'environnement (plantation d'un arbre des naissances, installation de ruches, journée écocitoyenne de ramassage des déchets, atelier périscolaire « graines d'agriculteur »). Cependant, c'est depuis les deux dernières années que cette ambition connaît un tournant décisif. En 2024, la commune a recruté un nouveau chef de cuisine qui impulse une stratégie de passage massif aux produits bruts, locaux et biologiques, en développant les approvisionnements directs avec des producteurs du territoire : légumes, fruits, œufs, viande dans un périmètre le plus rapproché possible. Début janvier 2025, des verres en verre ont remplacé ceux en plastique, un composteur ainsi que des jardinières ont été installées. Ces actions récentes permettent non seulement d'être en conformité avec les exigences légales (loi EGalim, etc.), mais visent une démarche proactive et cohérente sur le plan alimentaire, environnemental et territorial.

Source : <https://territoirebioengage.fr/le-label-territoire-bio-engage/>

Un parcours Terra Aventura à St- Jouvent ?

Ce projet est porté par le Conseil Municipal des Enfants, aidés de leur animatrice Sandrine Redon. Le groupe s'est mis au travail depuis l'été 2024.

Il a tout d'abord fallu définir un parcours, puis repérer les éléments remarquables, faire des prises de vue et imaginer un texte qui jalonne ce parcours. Le dossier a été soumis à Stéphanie Bonnaud, chargée du développement touristique d'ELAN, qui l'a transmis aux Sages du Conseil Régional. La réponse est prévue pour le début de l'année.

Croisons les doigts !

Cérémonie du 11 novembre



C'est sous un beau soleil que les habitants de la commune ont participé à la cérémonie du 11 novembre. Les enfants du Conseil Municipal des Enfants étaient présents, accompagnés de nombreux camarades d'école et de leurs parents. La matinée s'est conclue autour d'un verre de l'amitié offert par la mairie.

Une matinée du 29 novembre bien remplie !

La matinée a débuté par l'accueil des nouveaux habitants de la commune, dont dix avaient répondu présents. Ils ont pu échanger avec Madame le Maire, qui leur a remis le livret d'accueil. Ils ont ensuite participé au petit-déjeuner citoyen, rejoints par deux autres Jouventiens. Le thème étant libre, chacun a pu poser les questions de son choix dans un climat convivial.



Le dernier temps de la matinée s'est déroulé à l'arboretum, avec la plantation de l'arbre des naissances 2024, en présence de Madame le Maire, de Maxime Mangelot, agent municipal et de Sandrine Redon, animatrice du Conseil Municipal des Enfants (CME). Bien que seules trois familles aient pu se déplacer, la plantation s'est déroulée dans la bonne humeur. Les tout-petits ont même prêté main-forte aux enfants du CME pour mettre en terre le jeune poirier.

PLU : phase administrative

Après avoir défini son projet de territoire, la commune achève son travail sur le PLU : le zonage est fixé et le règlement écrit est en cours de rédaction. La suite de la procédure est la phase administrative.

Evènement marquant :

Le 4 décembre 2025, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été débattu en conseil municipal



Pour rappel, une boîte à idée et un cahier de remarques sont disponibles à l'entrée de la mairie

La phase administrative

La phase technique s'achève, avec la finalisation de deux documents-clés de notre futur document d'urbanisme : le règlement écrit et le zonage de la commune.

Pour rappel, le règlement écrit établit les règles afférentes à chacune des zones définies dans le zonage. Il permet donc de répondre à la question : « Quelles règles ma construction doit-elle respecter ? »

Après les élections municipales, la procédure devrait entrer dans sa phase administrative, avec l'arrêt du document, la consultation des Personnes Publiques Associées (Direction Départementale des Territoires, Chambre d'Agriculture, Région, etc...), puis l'enquête publique.

En attendant, une réunion publique d'information* se tiendra le **19 février 2026 à 18h**, au cours de laquelle vous serez présentés tous les outils susceptibles d'être utilisés dans notre PLU, afin de mieux comprendre notre futur document d'urbanisme.

**Cette séance sera animée par le cabinet d'études Karthéo, en l'absence des élus, compte tenu des réserves de communication qui leur sont imposées par la loi à l'approche des élections municipales.*

Tous concernés !

Il n'est pas trop tard pour faire remonter vos demandes, projets, besoins en matière d'urbanisme pour les années à venir, notamment si vous souhaitez transformer des granges avec un intérêt patrimonial, afin qu'elles puissent devenir des habitations : dans ce cas, il faut que ces dernières soient identifiées comme susceptibles de changer de destination dans le futur PLU !

De plus, le PLU permet de protéger les éléments remarquables du patrimoine naturel ou architectural de votre commune qui sont visibles depuis une emprise publique. N'hésitez pas à soumettre vos suggestions sur ce sujet à vos élus ou en mairie.



Une année riche en travaux

Chaque année voit son lot de travaux sur la commune. S'il est important de prévoir tous les ans des travaux de rénovation ou de création de bâtiments, des travaux d'entretien de la voirie ou des réseaux, la part des travaux rendus nécessaires par des détériorations soit volontaires, soit climatiques, soit encore par non-respect des règles d'utilisation devient préoccupante.

Des travaux prévus

Outre la rénovation des anciens ateliers et des deux blocs WC de l'école maternelle déjà décrite dans le précédent bulletin, nous avons :

- poursuivi les travaux d'isolation des bâtiments communaux en :
 - remplaçant les portes de la salle polyvalente et les fenêtres des classes de CE1 et CE2. Ces travaux d'un montant de 34 569 € HT ont bénéficié d'une subvention du département de 4 000 € et de l'Etat de 18 500 €,
 - renouvelant les fenêtres de la cantine (1 496,95 € HT) et au-dessus de la BCD (52 601,96 € HT)
 - changeant l'éclairage de la classe de CE2 en dalles d'éclairage LED (610 € HT) pour réduire les dépenses d'énergie,
 - transformant l'éclairage du parking de la salle polyvalente, de la cantine et rue de l'Eglise au niveau de l'espace Kaolin (3 672,59 € HT),
- remplacé les toilettes mises à disposition de l'association du tarot et rénové les circuits d'eau des lavabos aux écoles maternelles et élémentaires (1 560 € HT),
- remplacé les coffrets électriques au petit stade et rénové les circuits électriques (3615,68 € HT),
- entretenu la voirie communale en :
 - curant des fossés et dérasant des banquettes route de Puymounier VC 07 (2 568,70 € HT) ainsi que sur la VC 02 du Mounard à la route de la Grelle (760,20 € HT),
 - rénovant le chemin du Dougnier VC 219 (5 037,67 € HT),
 - élargissant le Chemin de la rue VC 220 entre la Route des Maisons et l'Impasse de la rue (6 928,17 € HT),
 - posant plus de 5 tonnes d'enrobé pour boucher les trous,
 - abattant 3 chênes au chemin de Boisse (950 € HT),
 - implantant des panneaux « stationnement réservé aux commerces » (320,64 € HT) et « zone anti-tabac » près des écoles et des parcs (986,94 € HT),
 - élaguant des arbres sur des parcelles communales Route de la Mouline VC 01 à hauteur des Besses (3 250,00 € HT) et Rue des Bleuets (1 625,00 € HT),

Dénominations des salles communales :

Comme expliqué dans le précédent bulletin, suite à la création de la nouvelle salle dans les anciens bâtiments Cardeau, il a été nécessaire d'attribuer un nom à chacune des salles associées à la mairie. Le but était de faciliter les réservations et d'éviter les confusions. Ainsi, la nouvelle salle s'appelle « **Espace kaolin** », l'ancienne salle du conseil municipal « **Salle de la Glane** » et l'ancienne salle des mariages « **Salle des châtaigniers** ».



- décompacté les terrains de foot et semé de l'engrais (1 230,00 € HT),
- acheté une avancée de scène (3576,14 € HT).

La communauté de communes ELAN a réalisé sur la commune les travaux de voirie suivants :

- finition de la rénovation de l'enduit bi-couche VC de la Pouyade au Château de Boisse (25 167,55 € HT),
- curage des fossés et dérasement des banquettes Chemin du Pylône et Route de la Chataigneraie + aménagement du fossé carrefour route des Maisons et route de la Chataigneraie (4 032, 45 € HT).



Limoges Métropole a rénové la conduite d'eau Rue de Bel Air (22 000, 00 € HT).



Et des imprévus

Suite à des dégradations liées à des incidents météorologiques- dont la tempête Benjamin du 23 octobre-, nous avons dû :

- remplacer un chapiteau (4 652,90 € HT),
- changer des tuiles au clocher de l'Eglise (453,93 € HT),
- réparer la clôture et le pare ballons au stade (14 565,47 € HT).

Suite à des détériorations, nous avons dû :

- remplacer la Borne Incendie à la Grelle (4 400,00 € HT),
- changer une vitre à la garderie (642,50 € HT),
- poser un vasistas et du grillage au clocher de l'Eglise (770,00 € HT) et changer le thermostat de l'Eglise (741,00 € HT),
- réparer le bloc lavabos et les WC au terrain de pétanque (420 € HT) ainsi que la pyramide de l'école maternelle (599,99 € HT).

La panne de la chaufferie bois en septembre nous a conduits à dépenser près de 18 000€ HT :

- réparation de la chaufferie : 8 906,97 € HT,
- audit de vérification et de fonctionnement de la chaudière : 1 576,80 € HT,
- remplacement de la vis du Silo + Vis à 45° : 5 560,94 € HT,
- remplacement de la chaîne : 348,59 € HT,
- remplacement de la carte électronique : 1 420,64 € HT,
- par ailleurs, les pièces n'étant pas disponibles, nous sommes obligés d'utiliser les chauffages de secours (fuel et électricité) plus onéreux pour notre budget de fonctionnement.

Enfin, la commune a été condamnée à payer la somme de 27 833, 33 € dans le contentieux qui l'opposait à Madame Alard suite à l'achat par cette dernière le 22 octobre 2019 (lors de la mandature précédente) d'une parcelle de terrain à bâtir cadastrée section AP 406 ET 433. Le tribunal a jugé la commune responsable d'un défaut d'information préjudiciable à la plaignante. Compte-tenu du risque encouru (220 000 € si la plaignante avait obtenu satisfaction sur tous les points), la commune a décidé de ne pas faire appel de ce jugement même si elle juge sévère le verdict prononcé.

Tarifs municipaux

Tarifs 2026

Les tarifs des services et équipements municipaux sont fixés chaque année : en septembre pour les tarifs périscolaires et en janvier pour les autres tarifs. Votés en conseil municipal, ils concernent les domaines ci-dessous :

- affichage promotionnel à but lucratif,
- bails commerciaux,
- cimetière,
- matériels,
- location de salles,
- redevance d'occupation du domaine public,
- tarifs périscolaires : cantine, garderie, TAP.

Cimetière et Columbarium*		
Cimetière	Concession perpétuelle le m ²	750,00 €
	Concession cinquantenaire* le m ²	224,00 €
	Concession trentenaire * le m ² *renouvelable	120,00 €
	Caveau municipal location 1 ^{er} trimestre	30,00 €
	Caveau municipal location mois supplémentaire au-delà du 1 ^{er} trimestre	30,00 €
Columbarium	Cavurne (3 places) concession renouvelable d'une durée de 15 ans :	
	En saillie	450,00 €
	Enterrée	230,00 €
Occupation temporaire du domaine public		
Marché : le mètre linéaire	Occasionnel	1,00 €
	Abonnement	0,80 €
Option branchement électrique	Par marché	3,00 €
	Pour six mois	12,00 €
Hors marché mensuel	Location annuelle pour un créneau de présence par semaine	70,00 €
Animations culturelles		
	Enfants jusqu'à 12 ans :	Gratuit
	Adolescents 13 à moins de 18 ans :	2,00 €
	Adultes (à partir de 18 ans)	8,00 €
Broyage branches		
Location broyeur électrique (diamètre < 50 mm)	La journée :	34,00 €
	Le weekend :	58,00 €
	Plafond dégradation matériel	1 000,00 €
Par le personnel communal	(La personne doit amener les branches sur rendez-vous à l'atelier) prix horaire TTC	35,00 €

*Les droits d'enregistrement correspondent à **une imposition liée à une formalité**. L'enregistrement d'un acte ou d'une mutation valide l'opération et lui donne une date certaine. Les services fiscaux vérifient la régularité de l'acte et perçoivent une somme en contrepartie.

Ces droits d'enregistrement sont perçus **au profit de l'État et des collectivités territoriales**. A ce jour, le droit est de 25 € pour les concessions temporaires.

Salle polyvalente		
Associations communales	salle le vendredi, le samedi, le dimanche ou jour férié	120,00 €
	salle lundi mardi mercredi jeudi hors jour férié	80,00 €
	salle + cuisine : Week-end complet (du vendredi soir au lundi matin)	175,00 €
	1 gratuité / an incluant un public et un programme et après la gratuité	Gratuit
	<u>location 1 jour en week-end association partageant la location d'un week end (2ème à 5ème manifestation maximum)</u>	125,00 €
Associations intercommunales ELAN	salle le vendredi, le samedi, le dimanche ou jour férié	130,00 €
	salle lundi mardi mercredi jeudi hors jour férié	80,00 €
	salle + cuisine : Week-end complet (du vendredi soir au lundi matin)	180,00 €
	1 gratuité / an incluant un public et un programme et après la gratuité	Gratuit
	<u>location 1 jour en week-end 2 associations partageant la location d'un week end entre elles ou avec un particulier</u>	130,00 €
Autres Associations	salle le vendredi, le samedi, le dimanche ou jour férié	240,00 €
	Vin d'honneur lundi mardi mercredi jeudi hors jour férié	80,00 €
	Week-end complet (du vendredi soir au lundi matin)	320,00 €
	<u>location 1 jour en week-end 2 associations partageant la location d'un week end entre elles ou avec un particulier</u>	170,00 €
Particulier habitant la commune	salle le vendredi, le samedi, le dimanche ou jour férié	125,00 €
	Week-end 2 jours	320,00 €
	Week end 3 jours comprenant un jour férié	370,00 €
Particulier n'habitant pas la commune	Vin d'honneur	300,00 €
	Week-end 2 jours	640,00 €
	Week end 3 jours comprenant un jour férié	740,00 €
Professionnels de la commune	Week-end pour activité ouverte au grand public	550 €
Professionnels hors commune	Week-end pour activité ouverte au grand public	880 €
Divers	Couverts de base	1,00 €
	Sono	40,00 €
	Forfait ménage	200 €
Espace Kaolin		
Organisme à caractère lucratif	1/2 journée ou soirée	200 €
	Journée	400 €
Mise à disposition		
Chapiteau	Association	Gratuit
	Commerçant	80 €
Table	Jouventien ou Association	Gratuit
	Caution association	Gratuit
	Dégradation table (tarif unitaire)	40 €
Banc	Jouventien ou Association	Gratuit
	Dégradation banc (tarif unitaire)	20 €

PELE-MELE

Nos commerces du Centre-Bourg

Le garage du Centre-Bourg a changé de mains : Nicolas Masson passe le relais à Quentin Bonnin depuis le 29 novembre. Bonne continuation à Nicolas et bienvenue à Quentin !

Le salon de coiffure Hair by LSJV est désormais fermé. Juliette a fait le choix de mettre un terme à son activité. La municipalité est actuellement à la recherche d'un repreneur. La Taverne Gourmande a également fermé le 31 décembre.

Récemment, Kristien Baugé, praticienne en kinésiologie, s'est installée rue de l'Ancienne Poste, dans l'ancien cabinet médical.

Décès de Simone Perrier

Madame Simone Perrier, Juste parmi les Nations et Chevalier de la Légion d'honneur, est décédée fin novembre. Elle avait fait acte de résistance en aidant une famille juive cachée au domicile de ses parents.

Accueil de jour pour personnes âgées à l'EPHAD de Nieul

La Résidence Jean MAHAUT bénéficie désormais d'un Accueil de Jour permettant d'accueillir des Personnes Âgées de plus de 60 ans vivant à domicile, atteintes ou non, de troubles neurodégénératifs. Ce service propose une prise en charge quotidienne du lundi au vendredi en journée complète ou en demi-journée, hors jours fériés, dans la limite de 6 places. Toute demande d'admission doit se faire sur le site internet Via Trajectoire. Elle peut être formulée par la famille ou l'aidant, les services sociaux et le médecin traitant.

PIMMS

(Point Information et Médiation Multi-Services)

de 9h30 à 11h30

sur le parking de la salle polyvalente,
22 janvier, 19 février, 19 mars,
16 avril et 11 juin.



Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026

Pour pouvoir voter, vous devez vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Pour toutes vos démarches relatives aux listes électorales, rendez-vous sur le portail dédié aux élections :

www.elections.interieur.gouv.fr

La page de l'opposition *

UNIS POUR SAINT-JOUMENT

En ce début d'année **2026**, nous arrivons au terme de notre mandat d'élus de l'opposition.

Nous tenons à vous remercier pour votre soutien et vos encouragements.

Ce fut, pour nous, une bonne expérience même si parfois difficile et souvent censurer.

2026 vous donnera la possibilité de vous exprimer librement par le biais des élections municipales qui auront lieu les **15 et 22 mars 2026.**

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez accordée, notre équipe reste à votre disposition et écoute pour tout sujet vous préoccupant jusqu'au terme du mandat



Meilleurs vœux de santé et de bonheur

Manifestations prévues de janvier à juin 2026



Samedi 10 janvier	Vœux de la municipalité à 18h00 à la salle polyvalente
Samedi 24 janvier	Soirée Jeux de société organisée par Gym'Tonic à partir de 16h00 à la salle polyvalente
Dimanche 1^{er} février	Loto organisé par l'Association des Parents d'Elèves à 14h00 à la salle polyvalente
Samedi 28 février	Soirée Théâtre organisée par le Comité des Fêtes à la salle polyvalente
Samedi 7 mars	Repas organisé par le club de Judo à la salle polyvalente
Samedi 28 mars	Loto organisé par l'Association de Foot à la salle polyvalente
Dimanche 29 mars	Carnaval organisé par l'Association des Parents d'Elèves
Samedi 25 avril	Soirée « Happy Beer » organisée par St Jouv'En Fête à la salle polyvalente
Dimanche 10 mai	Randonnées VTT et pédestre organisées par le club VTT
Dimanche 31 mai	Vide-grenier organisé par l'Association des Parents d'Elèves
Samedi 6 juin	Soirée paëlla organisée par le comité des fêtes à la salle polyvalente
Samedi 13 et dimanche 14 juin	Concours de fléchettes organisé par l'association WolfPack Darts 87 à la salle polyvalente
Vendredi 26 juin	Fête de l'école organisée par l'Association des Parents d'Elèves
Samedi 18 juillet	Trail, départ au stade municipal, organisé par En Avant St Jouvent.